

estime à environ 164 millions la somme affectée aux médicaments prescrits, soit l'équivalent d'environ 43 p. 100 des dépenses médicales. Si l'on reprend la comparaison pour la période 1953-1961, on constate que l'augmentation a été de 115 p. 100 pour les services des médecins et de 81 p. 100 pour les achats de produits pharmaceutiques.

En outre, le rapport de la Commission Hall faisait remarquer:

Une journée supplémentaire d'hôpital coûterait davantage que l'équivalent de quatre semaines de médicaments et de pansements.

Et le rapport concluait plus loin:

Un régime canadien d'assurance frais médicaux complet doit comprendre le remboursement des médicaments prescrits par ordonnance.

Cela confirme que nous avons beaucoup tardé à assurer ces gens. J'ai toujours pensé que c'est encore mieux que rien du tout. Selon Hall, ce régime doit couvrir tout le monde. Je serais heureux s'il couvrirait ceux qui ont besoin d'aide et pour lesquels il serait économiquement judicieux de payer les médicaments. En tant que nation, nous ne pouvons nous permettre de fournir un médecin sans le reste du traitement. A quoi sert à un médecin de prescrire un antibiotique qui sauverait la vie de son patient si celui-ci n'a pas les moyens de l'acheter. Je connais le cas récent d'un homme auquel son médecin avait dit d'acheter certains médicaments qu'il ne pouvait se permettre. Trois semaines plus tard, il entra à l'hôpital où il se débat actuellement contre la mort. Le moment crucial de sa maladie pourrait se produire mardi et je téléphonerai alors pour connaître la situation. C'est le cas très intéressant d'une personne qui n'a pas les moyens d'acheter les médicaments qu'on lui avait prescrits. C'est une chose que le Canada ne peut se permettre.

Il existe actuellement des intellectuels encore capables de travailler à plein rendement grâce à certains médicaments. Certains ont réussi à continuer de travailler grâce aux antibiotiques, aux médicaments pour troubles cardiaques et aux traitements cardiovasculaires que nous avons mis au point. J'aimerais vous citer le cas d'un homme qui travaille dans une usine d'Orillia.

Quand il rentre de son travail, il mange et se couche jusqu'au lendemain matin. Voilà dix ans qu'il peut continuer à travailler grâce aux médicaments qu'on lui a prescrits et en se reposant le plus possible. Il reste couché tous les samedis et les dimanches et le lundi il est prêt pour travailler à nouveau. Bon sang, ce type mérite qu'on l'aide!

Je demande qu'on montre de la compassion. Je demande que les recommandations du rapport de la Commission Hall soient mises en œuvre. Je demande qu'on permette un traitement complet et qu'on paie les frais de médecin et les médicaments de ceux qui n'en ont pas les moyens. En donnant leur accord, les députés feront leur devoir en sachant également que cette proposition est économiquement sensée pour le pays.

• (5.30 p.m.)

[Français]

M. Gaston Isabelle (Hull): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec compassion l'éloquent discours qu'a prononcé l'honorable député de Simcoe-Nord (M. Rynard) sur la motion qu'il a présentée à la Chambre.

Il a brossé un intéressant tableau de la situation de la médecine actuelle, au Canada, et a traité également de tous les problèmes qui peuvent être entraînés par l'évolution technique et scientifique de la médecine de 1971.

[M. Rynard.]

Il a présenté cette motion, j'en suis sûr, avec la meilleure intention du monde, ce qui indique son souci du bien-être des moins bien nantis de la société. Cependant, je dois préciser que, contrairement à ce que semble laisser croire la motion, le gouvernement fédéral n'a encore assumé aucune obligation relative au paiement des médicaments utilisés par les pauvres. Et j'aurais souhaité que l'honorable député prenne la peine d'étudier, mais il a peut-être un peu oublié les dispositions du Régime d'assistance publique du Canada, qui a été adopté par la Chambre en 1964. Comme il l'a souvent signalé au cours de ses remarques, certaines provinces, à l'égard du Régime d'assistance publique, n'ont peut-être pas fait leur devoir ou n'ont pas su utiliser à bon escient les subventions mises à leur disposition, précisément pour le genre de services auxquels l'honorable député de Simcoe-Nord a fait allusion.

Il faudrait rappeler de nouveau toute la question constitutionnelle sur la santé. Faut-il permettre que les services de santé du Canada présentent l'aspect d'une espèce de mosaïque incompréhensible? Il faut que le gouvernement central assure la coordination de tous les organismes de santé.

Pour en revenir à la motion, peut-être aurait-elle pu être divisée en deux parties. La première inciterait le gouvernement à prendre des dispositions prévoyant la gratuité des médicaments pour les assistés sociaux. Cette proposition est tout simplement inconcevable, si l'on considère que le gouvernement fédéral, comme je l'ai dit tout à l'heure, a déjà pris, en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, des dispositions adéquates, n'empiétant pas sur les prérogatives des provinces, prérogatives que je vais m'efforcer de décrire en détail.

Si l'honorable député de Simcoe-Nord avait fait des recherches plus poussées il n'aurait pas inclus cette proposition dans sa motion. Il aurait plutôt fait part de ses griefs aux gouvernements provinciaux, qui n'ont pas encore cru bon de tirer parti de l'aide généreuse qu'ils peuvent obtenir, en vertu du Régime d'assistance publique du Canada. Je me plais à le répéter—car il s'agit là du point crucial—c'est au Régime d'assistance publique du Canada qu'on devrait s'adresser. Les provinces croient peut-être encore aujourd'hui qu'il n'est pas bon de s'abreuver aux mamelles—source apparemment intarissable—du gouvernement fédéral, dans le domaine de la santé et dans un autre domaine important, soit celui du Régime d'assistance publique du Canada, grâce auquel certains malades, qui ne peuvent être couverts par aucun autre régime, peuvent subir des interventions de toutes sortes.

Dans la seconde partie de la motion, il est instamment demandé qu'une aide progressive soit accordée aux personnes protégées par l'assurance médicale, mais qui ne jouissent que d'un revenu limité.

Incidentement, je suis ravi que l'honorable député pense suffisamment de bien du Régime d'assistance médicale pour vouloir l'étendre aux besoins para-médicaux des personnes à faible revenu, d'autant plus que l'honorable député est médecin. Cela augure bien pour le Régime d'assistance médicale.

Je pourrais ajouter, en ma qualité de député et de médecin, étant donné que nous avons beaucoup de choses en commun, que je regrette de le voir siéger du côté de